

## MAIRIE DE CABARIOT

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 14 MAI 2018

---

**SUBVENTION SEJOUR LINGUISTIQUE** : Lecture est donnée d'un courrier du Collège Marcel Pagnol de Tonnay-Boutonne. Ce collège organise un séjour linguistique organisé en Angleterre auquel participe un élève domicilié à Cabariot. Une aide financière est sollicitée afin de limiter la participation des familles qui s'élève à 313 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder la somme de 30 €. Cette somme sera versée au Collège organisateur.

**SUPPRESSION CCAS** : En application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus mais qu'il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Il peut être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de dissoudre le CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les membres du CCAS seront prévenus par courrier.

Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence et que le budget du CCAS sera transféré dans celui de la Commune.

Une commission « AIDE SOCIALE » sera créée afin de prendre en relais l'étude des dossiers et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

**COMPTE-RENDU COMMISSION CANTINE** : Mme BOURGET Estelle et Mme BOISSON Josette ont donné le compte-rendu de la réunion des membres de la commission cantine qui a eu lieu le lundi 23 avril 2018. Plusieurs points ont été abordés en présence du personnel. Il est évident que certaines améliorations pourraient être mises en place afin d'optimiser au mieux le temps de préparation et du service.

L'achat de pichets avec couvercles, de plateaux et d'une fontaine à eau sera entre autre envisagé.

Après réflexion, les membres de la commission « cantine » se réuniront à nouveau pour définir quels seront les éventuels changements qui devront être appliqués par le personnel concerné.

#### **SUPPLEANT CLECT :**

Vu la délibération n° 2014-133 du Conseil Communautaire en date du 3 juillet 2014, créant la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) comprenant 33 sièges répartis sur les 25 communes de la CARO, modifié par la délibération n° 2016-39 du 28 avril 2016,

Considérant que pour assurer une meilleure représentation des communes lors des réunions, il est opportun de prévoir un suppléant à chaque membre titulaire déjà désigné.

Le Conseil Communautaire a décidé de modifier la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en créant un siège de suppléant pour chaque délégué désigné lors de la création de la commission.

En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné :

- M. BRANGER Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint domicilié 11 La Vinsonnerie - 17430 Cabariot. délégué suppléant de la CLECT.

**MODIFICATION POSTE ELLOY Karine** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier le temps de travail de Mme ELLOY Karine, adjoint technique. En effet, la suppression des cours le mercredi matin et la modification des fiches de poste ont permis de réajuster son poste à 24h par semaine. Actuellement Mme ELLOY est rémunérée 22/35<sup>e</sup> + 2 heures complémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a émis un avis favorable pour régulariser la durée hebdomadaire du poste de Mme ELLOY Karine en le portant à 24/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**TRAVAUX D'URGENCE VOIRIE :** Monsieur le Maire a fait part des travaux d'urgence à réaliser sur la voirie communale. Il présente les devis du Syndicat Départemental de la voirie qui s'élèvent à 60 368.00 HT 81 315.01 € TTC. Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil départemental Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté les devis du Syndicat Départemental de la Voirie.

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :** Dans le cadre de l'aménagement de la Place du Chalet, de la Rue du Muguet et du Parking de la Salle des Fêtes, M. le Maire a précisé qu'il est nécessaire d'enfouir les réseaux sur une portion de la Route départementale et 267et dans la Rue du Muguet.

Le Conseil Municipal qui a déjà sollicité l'enfouissement des réseaux de la Rue des Gabares auprès du Conseil Départemental souhaiterait que la partie située entre le carrefour de la RD 267 et de la RD 124 soit enfouie jusqu'à l'embranchement de la Rue Beaulieu (face au Groupe Scolaire).

M. le Maire est chargé de prendre contact avec le Syndicat Départemental d'Electricité pour en faire la demande.

**DIVERS :** Monsieur le Maire a présenté également la proposition faite par le Syndicat Départemental de la Voirie concernant le stationnement à proximité de l'école et la sécurité de la Rue de l'Etang.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, a souhaité que ces projets se concrétisent mais ils seront redéfinis avec M. RABOUIN du Syndicat Départemental de la Voirie lors d'une prochaine rencontre. L'aménagement aux abords de l'école pourrait être agrémenté de bacs à fleurs.

**REGULARISATION PARCELLES RUE DE L'ETANG :** Lors de la réalisation de la Rue de l'Etang l'emprise de la voirie a empiété sur les terrains appartenant à M. LAMOTHE Jean-Paul domicilié 24 Rue de l'Etang à Cabariot. L'acquisition par la Commune des terrains bornés et cadastrés Section ZT 117 et 119 n'a jamais été régularisée. Afin de finaliser ce dossier et en accord avec M. LAMOTHE Jean-Paul, un acte sera reçu chez Me BONNET COIRIER à Tonnay-Charente.

La parcelle ZT 117 représente 33 m2 et la parcelle ZT 119 - 42 m2.

Le prix de vente a été fixé à l'euro symbolique et les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

**CHOIX ARCHITECTE DOSSIER GARDERIE CENTRE DE LOISIRS :** Dans le cadre des futurs travaux de mise aux normes de la Garderie- Centre de Loisirs, Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a contacté trois architectes pour connaître le coût d'une étude de faisabilité visant à choisir entre l'agrandissement des locaux actuels ou la construction d'un bâtiment neuf.

Le coût des honoraires a également été fourni et peut varier en fonction de la complexité du projet et du nombre de cotraitants. M. le Maire a présenté les résultats de sa consultation.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir le Cabinet SOURD-DURAND de Rochefort.

**LOCAL PROFESSIONNEL 11 RUE DU MUGUET :** Mme COIGNOT Laurence, Orthophoniste souhaite s'installer à Cabariot dans un des locaux professionnels situés 11 rue du Muguet à compter du mois d'août 2018. M. le Maire a rappelé que le loyer mensuel de ce local a été fixé par délibération en date du 12 mars 2018 à la somme de 220.00 €. Les charges concernant l'électricité et l'eau de l'immeuble seront réparties par moitié entre les deux locaux professionnels. M. le Maire est autorisé à signer le bail de location avec Mme COIGNOT Laurence.

**COURS DE ZUMBA ETE 2018 :** Par courrier en date du 05 mai 2018 de Mme MARTIN Sandrine domiciliée à Tonnay-Charente, animatrice de loisirs sportifs a sollicité comme l'année dernière, une salle pour y donner des cours de ZUMBA du 05 juillet au 23 août 2018, à raison de deux cours par semaine de 19h00 à 21h30. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la pratique de cette activité dans la salle des fêtes moyennant une participation de 50 € par mois.

**Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 17 mai 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.**

**A Cabariot, le 17 mai 2018**

**Le Maire,**